

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a bien des années que la Chambre n'a pas eu à s'occuper de cette loi. Il s'agit ici de quinze modifications en tout pour refaire la loi conformément aux exigences actuelles.

(La motion est adoptée).

Le projet de loi est lu pour la 1ère fois.

MODIFICATION DE LA LOI D'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'hon. M. MOTHERWELL demande à déposer un projet de loi (bill n° 12) portant modification de la loi d'industrie laitière.

L'hon. M. TOLMIE: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce projet de loi a pour objet de renforcer les boîtes de beurre et de fromage pour l'exportation afin d'éviter les nombreux accidents provenant d'un manque de solidité de ces boîtes.

(La motion est adoptée).

Le projet de loi est lu pour la 1ère fois.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DOUANES

M. D. M. KENNEDY: Le Gouvernement voudra-t-il déposer la preuve recueillie à l'enquête de la commission royale sur les douanes et qui a servi à son rapport?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ignore si mon honorable ami veut la production de cette preuve pour en obtenir l'impression, c'est une masse considérable de documents, mais il n'y a pas lieu de refuser cette production pour l'instruction de la Chambre.

M. KENNEDY: Toute la preuve s'y trouve?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

LES DEPOSANTS DE LA HOME BANK

M. MCGIBBON (Muskoka-Ontario): Je demanderais au ministre des Finances si le Gouvernement a l'intention d'accorder une aide monétaire additionnelle aux déposants de la Home Bank, afin de remédier à l'injustice actuelle?

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Aussitôt que le débat sur le discours du trône sera terminé, j'espère pouvoir déposer les crédits pour l'année prochaine et mon honorable ami pourra juger s'ils comportent quelque chose à cette fin.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TARIF

M. ADSHEAD (Calgary-Est): Je demanderais au ministre des Finances, en considération du fait qu'il n'a pas pu tenir sa promesse de l'an dernier et fournir aux députés des copies des témoignages entendus par la commission

consultative du tarif, s'il consentirait à déposer sur le bureau, pour qu'on puisse les consulter seulement, les copies des témoignages demandées par les honorables membres de la Chambre?

L'hon. M. ROBB: Nous avons ces documents au ministère. Après que l'on aura déposé la preuve faite devant la commission d'enquête des douanes, et s'il y a assez d'espace libre dans la Chambre, je verrai s'il y a lieu de déposer ces documents.

M. ADSHEAD: Si quelque député désire se renseigner sur un cas en particulier et vu que l'on n'a pas tenu la promesse de l'an dernier, déposera-t-on les documents sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. ROBB: C'est là une demande raisonnable et je n'y vois aucune objection.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley tendant au vote d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture de la session.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le chef de l'opposition (l'hon. M. Bennett) a divisé son discours d'hier en trois parties principales. En premier lieu, il s'est occupé des questions d'ordre domestique, il a touché ensuite les affaires impériales et enfin les questions internationales. J'ai essayé de le suivre dans l'ordre qu'il avait choisi et j'ai presque terminé mes remarques relatives à la première partie de son discours, qui était aussi la plus longue.

En ce qui concerne nos affaires domestiques, mon honorable ami a touché quelques points auxquels je n'ai pas eu le temps de m'arrêter avant la clôture de la séance à six heures. Je vais m'efforcer de lui fournir, en termes aussi concis que possible, les renseignements qu'il désire et je lui poserai aussi une ou deux questions au sujet de la signification de ses propres remarques.

Mon honorable ami prétend que le parti siégeant de ce côté-ci de la Chambre a toujours insisté sur l'importance qu'il y a de tenir le Parlement au courant de toutes les questions, et de lui fournir en premier lieu, lorsque c'est possible, tous les renseignements sur les questions d'intérêt national et surtout de ne pas prendre d'engagements définitifs avant d'avoir obtenu l'assentiment de cette Chambre et même du Parlement tout entier, dans certains cas. Je conviens avec mon honorable ami que telle est la ligne de conduite qu'il faut suivre et c'est le désir du Gouverne-